



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA REGION ILE DE FRANCE

RAA-REG Spécial n°91 du 04/06/2015

### SOMMAIRE

#### DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ILE DE FRANCE

**ARRETE n° REG-2015-152-8 du 1<sup>er</sup> juin 2015 (AR 2015-070)**

portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

**ARRETE n° REG-2015-152-9 du 1<sup>er</sup> juin 2015 (AR 2015-071)**

portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat

#### DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET D'ILE DE FRANCE

**ARRETE n° REG-2015-154-4 du 3 juin 2015**

donnant subdélégation de signature de Mme Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île de France en matière administrative

p 2 a 8

p 9 a 11

**DIRECTION REGIONALE DES  
ENTREPRISES, DE LA  
CONCURRENCE, DE LA  
CONSOMMATION, DU  
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI  
D'ILE DE FRANCE**



Liberté • Égalité • Fraternité  
- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
d'Ile de France

ARRÊTE n° 2015-070

2015-070-8

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES  
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites définies par cet arrêté, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne subdélégation à Agnès GUIMIOT et Marie-Noëlle GACHET-KERKOUR à l'effet de :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
  - « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
  - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
  - « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134).
2. Répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1. ci-dessus ;
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1 ci-dessus.

## ARTICLE 2

En application des articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites et conditions définies par cet arrêté, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne subdélégation à :

- Agnès GUIMIOT
- Maurice QUERE
- Franck TARRIER
- Dominique BONNAFOUS

à l'effet de signer, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale :

Et à :

- Véronique DELARUE
- Alexandre VISCONTINI
- Anne GRAILLOT
- Fantine LEFEVRE
- Charles-Louis MOLGO
- Christian VINCQ
- Patrick GUYOT
- Cédric GUILLON
- Vincent GILBERT
- Catherine LAPEYRE
- Christine MILLER
- Jean Paul WUCHER
- Lionel SILVERT
- Nicolas BESSOT
- Peggy LEGRAND
- Philippe RICHARD
- Nicole CARRARA
- Marie-Noelle GACHET-KERKOUR
- Géraldine CUGUEN
- Thérèse ROSSI
- Fabienne VAUGUET

A l'effet de signer, dans le cadre de leur domaine de compétence, les actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les programmes suivants :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006) » ;
- « FSE00-04 : Equal (2000-2006) » ;
- « FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006) » ;
- « FSE00-01 : Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 » ;
- « FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020 » ;
- « FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020 » ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

**ARTICLE 3**

Subdélégation de signature est également donnée à :

- Agnès GUIMIOT
- Maurice QUERE
- Nicolas BESSOT
- Franck TARRIER
- Dominique BONNAFOUS

pour signer tous actes liés à la commande publique dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et arrêtés relatifs à la composition et fonctionnement de jury de concours sur les programmes cités à l'article 2 et dans la limite des attributions de leur service à :

- Nicole CARRARA
- Marie-Noëlle GACHET KERKOUR
- Cyrille BOTTEL
- Peggy LEGRAND
- Philippe RICHARD
- Anne-Lise AUCOUTURIER

**ARTICLE 4**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Evelyne BASSALER
- Jean-Louis MALLINGER
- Jean-François BONELLI
- Marie-Louise ASPLANATO
- Blanche BOURIN
- Cyril CHENG
- Jacqueline GRACCHUS-LOUISY
- M'Hammed MEZIANE

A l'effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire », les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales, sur l'ensemble des dossiers dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

**ARTICLE 5**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Laurence RYAN VAUTRIN
- Hakim DAOUDI-ALAOUI
- Aissata THIONGANE
- Mariama SAMBOU
- Alexis GOROKHOFF
- Fabrice VOISIN
- Eloïse VIRY

A effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire, les fiches de communication liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales des programmes suivant :

- 6
- « FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006) » ;
  - « FSE00-04 : Equal (2000-2006) » ;
  - « FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006) » ;
  - « FSE00-01 : Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 »
  - « FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020 » ;
  - « FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020 ».

#### ARTICLE 6

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Evelyne BASSALER
- Jean-Louis MALLINGER
- Jean-François BONELLI

À l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS », cette habilitation recouvrant les actes de mise à disposition des crédits, de saisie de la programmation dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

#### ARTICLE 7

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

#### ARTICLE 8

L'arrêté n° 2015-066 du 23 avril 2015 est abrogé.

#### ARTICLE 9

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 1<sup>er</sup> juin 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

Laurent VILBOEUF



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
d'Ile de France,

ARRETE n° 2015-071

2015-152-9

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES  
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0014 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale de Seine-et-Marne à :

- Monsieur Philippe COUPARD, directeur régional adjoint
- Monsieur Jean-Luc CATANAS, secrétaire général
- Madame Isabelle VIOT-BICHON
- Monsieur Michel de MONTFAUCON
- Monsieur Stéphane ROUXEL
- Madame Viviane BELHUMBUR sur le champ emploi dans les limites de ses attributions.

## ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Philippe COUPARD
- Monsieur Jean-Luc CATANAS

## ARTICLE 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## ARTICLE 4

L'arrêté n°2015-056 du 13 avril 2015 est abrogé.

## ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 1<sup>er</sup> juin 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

Laurent MILBOEUF

**DIRECTION REGIONALE ET  
INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'ALIMENTATION, DE  
L'AGRICULTURE ET DE LA  
FORET D'ILE DE FRANCE**



PREFET DE PARIS

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

**ARRETE**

2015-154-4

**donnant subdélégation de signature de Madame Marion ZALAY  
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt d'Ile-de-France en matière administrative**

**La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,**

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 44 ;

**Vu** le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

**Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juillet 2010 nommant Madame Marion ZALAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015097-002 du 7 avril 2015 donnant délégation de signature à Madame Marion ZALAY directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, en matière administrative, pour le département de Paris,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Monsieur Thierry CHILLAUD, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur régional et interdépartemental adjoint,

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes décisions, à l'exception des arrêtés réglementaires généraux et des décisions figurant à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 2015097-002 du 7 avril 2015 susvisé.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

- Monsieur Sébastien FAUGERE, attaché d'administration principal, secrétaire général pour ce qui concerne le secrétariat général. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Eric DIEUPART-RUEL, attaché d'administration, adjoint au chef de service ;
- Madame Juliette FAIVRE, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Antoine MENET, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service ;
- Monsieur Pierre-Emmanuel SAVATTE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Elvira MELIN, ingénieure des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef de service ;
- Monsieur Yves DOUZAL, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Laure ALNOT, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, adjointe au chef de service.

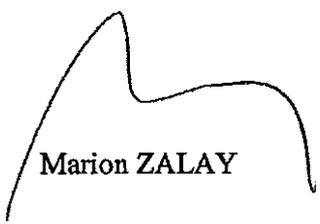
**Article 3 :** Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa date de signature.

**Article 4 :** l'arrêté 2015015-016 du 15 janvier 2015 est abrogé.

**Article 5 :** La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les fonctionnaires intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : [www.idf.territorial.gouv.fr](http://www.idf.territorial.gouv.fr).

Fait à Cachan, le 03 JUIN 2015

La directrice régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt d'Ile-de-France



Marion ZALAY